

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Communication	: contact@mupras.com
Le mail en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Maladie

Dentaire

MUPRAS RECEPTION Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SALAM LAHCEN

Date de naissance :

26.02.61

Adresse :

30 Rue ALBAIIN HAY RIAD BEKREKED

Tél. :

06 75 27 39 08 Total des frais engagés :

529,80

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

26/07/2021

Nom et prénom du malade :

Salam LaHCEN

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anorexie gastrique intestinale chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

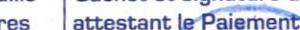
Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/7/2021	V	1	150,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/08/22	369,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

Dr. ZAOUARI MOHAMED

MEDECINE GENERALE

Ancien Externe des Hôpitaux du Maroc

Ex. Chef de Circonscription Sanitaire

Expert assermenté auprès des tribunaux

D.U.E. en échographie
de l'université de PARIS

الدكتور زواري محمد
الطب العام

خارج المستشفيات المغربية سابقا

رئيس دائرة صحية سابقاً

خبير محقق لدى المحاكم

دبلوم جامعى للدراسات

الاكوغرافيا من جامعة باريز

OULED TEIMA, LE

أولاد تایمة فی ٢٠٢١ / ٠٨/٠٢ LE OULED TEIMA, مولود

78100 R. Saloum Dahcen.

4) *B. scic*

25 Noatice p. sp. cf. *leucosticta* 27188

~~73,50 x 2 = 147,00~~ le sou

3) forlet se

→ Sacheb jiā jīn

三

359,80



maphar
Zi Zerata Aïn Sebaâ Casablanca Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V : 73.50 DH
6118001181193

LOT : T09176
Exp : 04/2023

maphar
Zi Zerata Aïn Sebaâ Casablanca Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V : 73.50 DH
6118001181193

LOT : T1140/
Exp : 05/2023

LOT 200214
EXP 02 2024
PPV 134.80

134,80

78,00

